

COMMUNE

Anderlues, le 28 février 2024

D'ANDERLUES



Place Albert 1er, 21
6150 Anderlues
Province de Hainaut

Personnel communal - Lancement d'une procédure de recrutement pour le poste d'agent technique en chef (h/f/x) au grade D9 en APE avec constitution d'une réserve de recrutement - contrat à durée indéterminée avec clause de résiliation.

Conditions générales et particulière

- Etre belge, citoyen(ne) de l'Union Européenne ou ressortissant(e) d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- Jouir de ses droits civils et politiques.
- Etre d'une conduite irréprochable et répondant aux exigences de la fonction.
- Age minimum : 23 ans;
- Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou d'un titre assimilé ou d'ingénieur technicien ou d'ingénieur industriel en adéquation avec la fonction à exercer;
- Remplir les conditions d'accès pour bénéficier de l'aide à la promotion de l'emploi (APE) au moment de l'engagement.
- Disposer d'une expérience professionnelle au sein d'une administration publique ou en lien avec la fonction est un atout.

Missions

Sous l'autorité hiérarchique de la Directrice générale et du responsable des services techniques, l'agent technique est chargé de :

- Organisation générale des services techniques, ouvrier et d'environnement ;
- Coordonner l'action des ouvriers en rapport avec les besoins des utilisateurs. Informer ces derniers par l'intermédiaire de la ligne hiérarchique des cadres du personnel concerné.
- Supervision et direction de l'ensemble des missions confiées aux différents départements auxquels ils seront attachés ;

Compétences requises :

SAVOIRS:

- Capacité d'organiser un service.
- Aptitude à assurer la suppléance d'autres départements.
- Aptitude à diriger et à évaluer les agents.
- Rôle de communication avec les différents interlocuteurs.
- Capacité de mise en œuvre de technologies ou de techniques nouvelles.
- Connaissances générales des différentes activités de l'administration communale.
- Contrôle de chantiers et/ou d'une équipe en bureau d'études.
- Contrôle des chantiers et des cahiers d'attachement.
- Connaissance générale du code de l'environnement.
- Connaissance générale du CWATUP.
- Formation de conseiller en prévention local - Connaissance de base en sécurité et hygiène et d'embellissement des lieux de travail.
- Contrôle de la facturation des fournisseurs.
- Notion concernant les différents statuts des voiries :
 - grande voirie : Région, Province, Etat fédéral ;
 - petite voirie : voirie vicinale, voirie urbaine, itinéraires communaux verts, ravel,....
- Connaissance de base sur la voirie vicinale (loi du 10 avril 1841) et l'alignement.
- Notion de classement de la voirie ordinaire : voirie vicinale ordinaire, voirie vicinale de grande communication.
- Notion de base de la législation relative au cours d'eau non navigables : classement par catégorie.

- Capacité à dresser le relevé d'état sanitaire des bâtiments de manière à établir un programme de maintenance quotidienne et préventive.

SAVOIR FAIRE

- Faire preuve de conscience professionnelle en acceptant et respectant les règles institutionnelles.
- Avoir le sens des responsabilités.
- Sens de l'initiative et motivation au travail ;
- Etre capable d'organiser son travail avec méthode et efficacité.
- Aptitude à émettre des appréciations en matière de fonctionnement et d'évaluation.
- Etre soucieux de la correction de son expression orale et écrite.
- Intégrer dans sa pratique professionnelle l'évaluation permanente de son travail.
- Conseiller la ligne hiérarchique en proposant des améliorations aux processus de travail, au fonctionnement et à l'organisation du service.
- Assurer le suivi de l'exécution du budget propre au service ainsi que la préparation des données chiffrées pour établir le budget et les modifications budgétaires.

SAVOIR ÊTRE

- Manifester le respect d'autrui par un savoir-vivre adapté.
- Faire preuve d'ouverture d'esprit, de sens critique, de créativité.
- S'adapter au changement.
- Avoir la volonté de penser son travail dans une perspective continue de recherche de l'optimalisation.
- Etre capable d'articuler son travail, avec autonomie, à travers celui des collègues.
- Capacité d'adaptation à de nouvelles tâches.
- Par sa réflexion, être capable non-seulement d'intégrer le changement mais de le susciter dans une perspective dynamique d'amélioration du service à la population.
- Avoir la volonté de penser son travail dans une démarche respectueuse des principes du service public – intérêt général

Dossier de candidature :

Votre dossier de candidature doit être composé :

- D'une lettre de motivation, datée et signée ainsi que d'un curriculum vitae ;
- D'un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (modèle 595) ;
- une copie du/de(s) diplôme(s) ;
- une copie du permis de conduire ;
- toutes pièces utiles justifiant d'une expérience en lien avec le poste à pourvoir.

DATE LIMITE : au plus tard pour le 29 mars 2024

Votre dossier de candidature devra être adressé à l'attention du Collège communal :

- Soit par courrier recommandé à l'adresse suivante : Place Albert 1er, 21 – 6150 Anderlues en mentionnant impérativement la référence « Recrutement Agent technique en chef D9 », pour le 29/03/2024 au plus tard (date de la poste faisant foi).
- Soit par courrier électronique l'adresse : ressources-humaines@anderlues.be

Toute candidature incomplète ou déposée hors-délai, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme irrecevable.

Votre contrat

Régime de travail : Temps plein.

Type : CDI avec clause de résiliation.

Echelle barémique D9 : minimum 41.369,52€/an (brut indexé).

Avantages

Titre-repas d'une valeur faciale de 6,60€ (5,46€ part patronale - 1,14€ part personnelle).

Allocation de fin d'année

Assurance hospitalisation collective

Pension complémentaire 2ème pilier

Régime de vacances public

Epreuves de recrutement

Réussir un examen comportant :

1ère épreuve écrite:

- résumé et commentaire d'une conférence (50 points);

- questions techniques et technologiques en relation avec la fonction, notamment:
- matériaux de construction et technologie des professions et des entreprises (25 points);
- construction des bâtiments (25 points)

2ème épreuve orale: (aptitude à diriger):

- appréciation sur les aptitudes à la fonction considérée (100 points).

Seront considérés (es) comme ayant satisfait les candidats (es) qui auront obtenu 50% des points dans chacune des épreuves et 60% au total.

Il ne sera pas donné suite aux candidatures ne répondant pas à l'ensemble des conditions, incomplètes ou reçues hors délai. Attention, dans le cadre du RGPD, en envoyant votre candidature pour l'emploi concerné, vous autorisez la Commune d'Anderlues à utiliser et conserver vos données envoyées dans le cadre des recrutements pendant une durée d'un an.